

- **Relevé de note du BAC ou Diplôme**
→ Pour les diplômes étrangers : traduction par un traducteur assermenté, soit auprès de l'Ambassade de France du pays d'origine, soit par un traducteur de la Cour d'Appel de Paris (liste traducteurs sur le site : www.cetiecap.com)
- **INE ou BEA obligatoire pour l'inscription** (N° identifiant national) sur le relevé de note du bac (voir p.2 de la notice explicative).
- **Attestation de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2026/2027 à télécharger sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr** par paiement de 105€ ou exonération. Etudiants exonérés : (boursiers, réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire).
- **Attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant le nom et prénom de l'étudiant** pour l'année universitaire d'inscription, à demander auprès de votre assurance multirisque habitation.
- **1 pièce d'identité** : (carte d'identité ou passeport)
Etudiants de nationalité étrangère : passeport et dernier titre de séjour (même si expiré).
- **1 photo d'identité** : photo récente, en couleurs et de bonne qualité, format 35 mm x 45, à agraffer sur la fiche d'inscription à l'emplacement prévu.
- **Certificat médical** pour les filières : **GEII - GMP – MT2E – QLIO – SGM**, mentionnant la capacité à travailler sur équipements spécifiques, en rapport avec les enseignements de la filière de l'étudiant.
- **Etudiants de nationalité française** : attestation de recensement ou attestation de participation à la JDC – (Journée défense et citoyenneté - obligatoire jusqu'à 25 ans).
Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire.
Les étudiants ayant égaré leur attestation de recensement, doivent faire la demande sur le site : www.service-public.fr
- **Etudiants mineurs** : copie carte d'identité des parents autorisant l'inscription + **Document joint** à compléter, dater et signer, et à mettre en ligne).
- **Etudiants dont le dernier établissement fréquenté est un IUT** : autorisation de transfert «départ» + relevé de notes précisant la Décision de jury.
- **Etudiants boursiers** : copie recto-verso de la notification d'attribution conditionnelle de bourse 2026/2027 du CROUS.
- **Pour les étudiants extra-communautaires** : compléter et signer le formulaire situation droits.
- **Frais d'inscription** : uniquement par Carte Bancaire.

Inscription administrative à effectuer en ligne via le lien :

<https://inscription.univ-evry.fr/iaprimo-web/ident1.jsf>

Assurez-vous de fournir tous les documents demandés dès votre 1^{ère} connexion. Tout dossier incomplet sera mis en attente.

Le certificat de scolarité et le bulletin de versement seront disponibles sur : «mondossierweb»

Carte étudiante à récupérer auprès du secrétariat de votre filière



Une inscription ne peut pas être validée sans le règlement des frais d'inscription.

Inscription au diplôme

178 Euros

(Obligatoire pour tous les étudiants non boursiers)

Autorisation d'inscription étudiant mineur

Je soussigné(e) M., Mme, Mlle :

Lien de parenté avec le candidat : Père - Mère - Tuteur

Autorise M., Mme, Mlle (nom et prénom du candidat)

.....

À effectuer son inscription définitive à l'IUT d'Évry Val d'Essonne pour le BUT

.....

Le,

Signature